

FICHE D'INFORMATIONS

MATERNELLE – ELEMENTAIRE – COLLEGE

Année scolaire 2026 - 2027

1. ADMISSION

Pour toute inscription ou réinscription, rendez-vous sur le portail parents Eduka, qui est désormais l'interface de gestion administrative **<https:lileauxenfants.eduka.school>**

Maternelle :

Pour être admis en classe de maternelle à l'IAE (l'Île aux enfants), l'enfant doit avoir au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année scolaire :

Année de naissance	2024 2 ans	2023 3 ans	2022 4 ans	2021 5 ans
Classe élève	TPS	PS	MS	GS

Élémentaire et Collège

Tout nouvel élève sera soumis à un test d'admission.

2. DOSSIER ADMINISTRATIF :

➤ Documents à fournir au secrétariat :

- Photos d'identité couleur récentes de même tirage : 6 pour la maternelle, 4 pour l'élémentaire et 4 pour le collège
- Justificatif du paiement de l'acompte
- Formulaire de transport si besoin

➤ Documents à joindre sur EDUKA:

- Le livret scolaire ou bulletin de notes de l'école précédente (pour les nouveaux élèves)
- Un certificat de scolarité ou de radiation avec mention de paiement intégral réalisé
- Un certificat de vaccination récent (institut d'hygiène)
- Un extrait de naissance de l'élève (photocopie)
- CNI des parents ou tuteurs (photocopies)

NB : Pour toute réservation, le dossier d'inscription doit être constitué puis envoyé sur EDUKA dans l'attente du livret ou des bulletins.

Toute donnée mise à jour doit être communiquée à l'administration : changement de numéro, d'adresse, d'email, en cas de séparation.

3. JOURS DE CLASSE ET HORAIRES

Maternelle : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Élémentaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h.

Les CM2 ont cours les mercredis matin de 8h à 12h (CEPE facultatif)

Mercredi et samedi matin : activités périscolaires facultatives.

Collège : les emplois du temps vous seront transmis à la rentrée.

4. CANTINE

Des menus équilibrés et variés sont établis toutes les 2 semaines par la Direction de l'établissement. Les repas sont préparés par un chef cuisinier expérimenté. Les élèves inscrits à la cantine (demi-pension) ne doivent pas apporter de la nourriture de chez eux. Pour des cas spécifiques nécessitant un aménagement alimentaire particulier, notamment les enfants souffrant d'allergie, il sera demandé aux parents de fournir un repas de substitution. Ceux n'étant pas inscrits à la cantine (externes) doivent rentrer chez eux pour déjeuner.

5. TRANSPORT SCOLAIRE

L'IAE considère que la sécurité des élèves est d'une importance capitale et prend toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que tous les aspects du système de transport soient conformes aux lois, aux règlements et aux normes de sécurité appropriées. Il est essentiel pour la sécurité de l'élève et donc obligatoire, que le parent s'assure qu'une personne responsable va conduire et chercher son enfant à l'arrêt du car. Dans le cas contraire, l'enfant sera retourné à l'école à la fin du parcours. Si cette situation se reproduit, ce dernier pourrait perdre son privilège de transport.

6. UNIFORMES OBLIGATOIRES

Maternelle (TPS, PS, MS et GS) :

Filles : jupe à petits carreaux bleus marine et blancs (vichy) puis chemise blanche col et cravate vichy.

Garçons : bermuda à petits carreaux bleus marine et blancs (tissu Vichy), puis chemise blanche avec liseré vichy.

Elémentaire (CP au CM2):

Filles : jupe bleue marine puis chemise blanche ou polo blanc

Garçons : bermuda bleu marine puis chemise blanche ou polo blanc

Pour le collège :

Filles : pantalon bleu marine puis chemise blanche à manches courtes ou polo blanc

Garçon : pantalon bleu marine puis chemise blanche à manches courtes ou polo blanc

Tenue de sport unisexe :

- short à bandes blanches
- T-Shirt avec le logo de « l'île aux enfants »
- chaussures de sport.

NB : la tenue de sport est fournie par l'établissement. En cas de besoin supplémentaire, elle vous coutera 7000f.

Mme PERRIERE épouse BORGES
Directrice

